

Octobre 2017 – N° 1

Bienvenue dans le premier numéro du **fil du Plan**

Qu'est-ce que le PDALHPD ?

Le PDALHPD est le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées. Il est copiloté par l'État et le Département. Il articule les politiques d'hébergement, d'accès et de maintien dans le logement mises en œuvres sur le département. Sa mise en œuvre associe de nombreux partenaires (associations, collectivités, bailleurs, services de l'État). Son action est destinée aux publics de la Vienne les plus fragilisés dans leur parcours résidentiel.

Les chiffres clés de l'élaboration

- ✓ 9 mois de réflexion et de travail partenariaux, de septembre à mai 2017
- ✓ 56 structures
- ✓ 5 axes - 15 actions - 32 sous-actions

Une élaboration largement partenariale

Débutés par l'évaluation du précédent Plan menée par des groupes de travail à l'automne 2016, les travaux de réflexion et les temps d'échange se sont poursuivis au 1^{er} trimestre 2017 avec l'assistance du bureau d'étude Enéis Conseil. Deux séminaires ont réuni plus de 50 structures partenaires les 8 février et 22 mars 2017.



Le 8 février 2017, premier séminaire d'élaboration participatif du Plan qui a rassemblé près de 60 personnes
Crédit photo : Enéis Conseil

Le PDALHPD 2017-2021 approuvé !

Le 29 août dernier, le Président du Conseil Départemental et la Préfète de la Vienne ont cosigné l'arrêté approuvant le Plan, validant ainsi ses 5 axes stratégiques :

- la connaissance des besoins et de l'offre,
- la réponse aux situations relevant d'une problématique médico-psychosociale,
- l'accès et le maintien dans le logement des publics du Plan,
- les solutions d'hébergement existantes et à développer,
- la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique.

[Le site des Services de l'État dans la Vienne](#)
[Le site du Département de la Vienne](#)



Plan départemental d'action
pour le logement et
l'hébergement des personnes
défavorisées de la Vienne

2017-2021

• validation par le conseil départemental du 21 mars 2017
• adoption par le conseil départemental du conseil régional et préfète du 22 mars 2017
• arrêté préfet de la sous-préfecture de Poitiers du conseil régional de Poitiers et de l'hébergement en date du 29 août 2017
• approbation par arrêté conjoint du Président du Conseil Départemental et de la Préfète de la Vienne en date du 29 août 2017.

Les pilotes d'actions du Plan

Le Département

La Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS)

La Direction départementale des territoires (DDT)

Le Fonds de solidarité pour le logement (FSL)

L'Agence régionale de santé (ARS)

Le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (Spip)

La Déléguée départementale aux droits des femmes et à

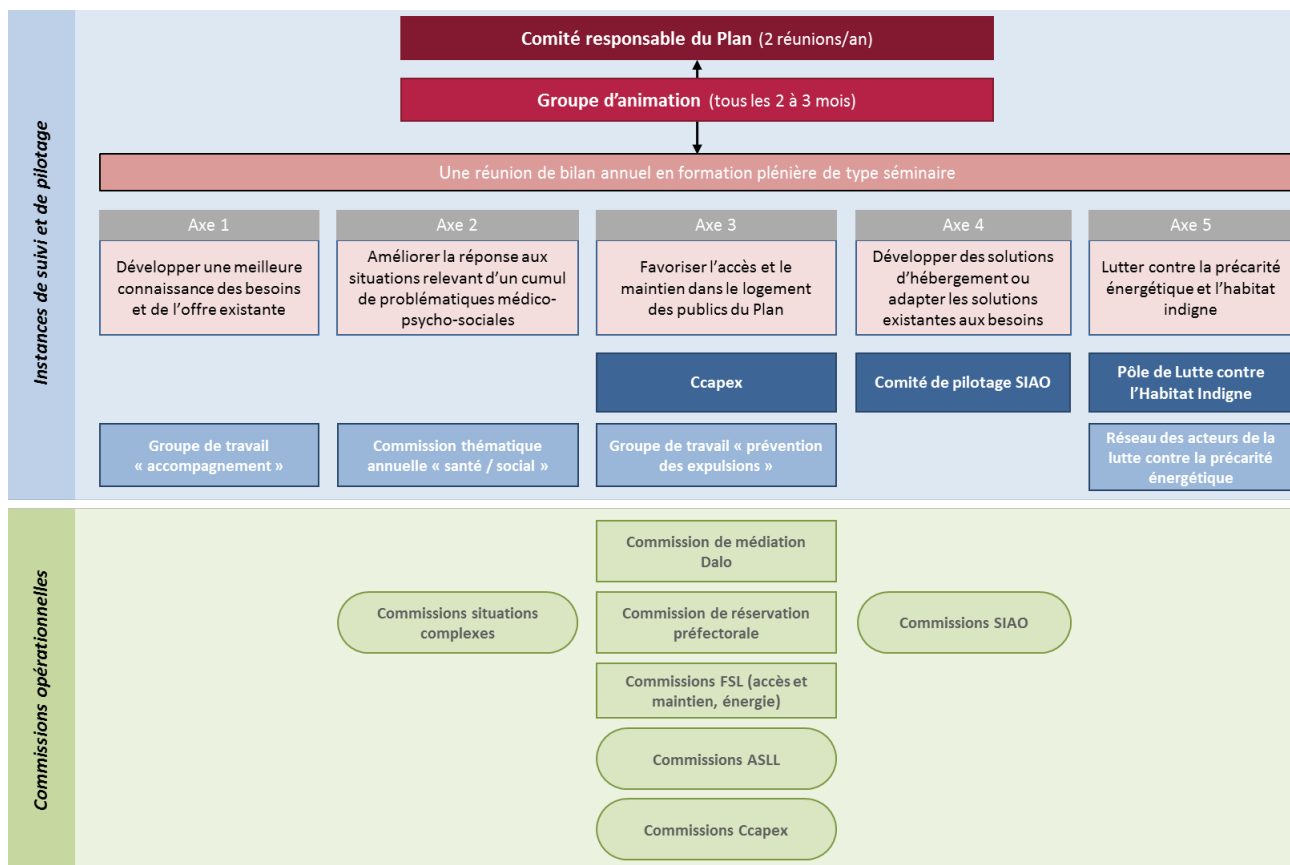
l'égalité entre les femmes et les hommes (DDFE)

Grand Poitiers

Une gouvernance renouvelée

Les instances de suivi et de pilotage du PDALHPD sont d'ores et déjà à la manœuvre avec la signature le 29 août 2017 de l'arrêté de renouvellement des membres du comité responsable et la tenue du premier groupe d'animation le 27 septembre dernier.

- Le **comité responsable**, coprésidé par l'État et le Département, s'assure de la mise en œuvre du Plan, dont il définit les orientations. Il est l'instance de pilotage des actions qui sont évaluées annuellement à travers un bilan soumis à sa validation.
- Le **groupe d'animation** est l'instance technique qui suit la réalisation des actions du Plan et l'anime. Il se réunit tous les 2 à 3 mois, entre autres pour centraliser, consolider et analyser les contributions des partenaires sur les fiches-actions. Il se compose de représentants des services de l'État (DDCS et DDT), du Département, du FSL, de la Caf, de la MSA, de l'Arosh PC et de l'Adil.



Le lancement des premières actions

Des actions sont d'ores et déjà mises en œuvre. Notamment :

- la lettre d'actualité s'inscrit dans le développement de l'animation et de la communication sur les outils et dispositifs du Plan (action 1),
- de premières réunions ont eu lieu en juin et septembre pour engager la réflexion de l'État et du Département avec la Caf et l'Adil sur la refonte du règlement intérieur de la Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (Ccapex) ; un groupe de travail sera mis en place avant la fin de l'année (action 5).

Les prochaines échéances

- groupe d'animation : décembre 2017 – février 2018 (*prévisionnel*)
- comité responsable : mars 2018 (*prévisionnel*)

Faites l'actualité : alimentez le prochain numéro du **fil** du Plan en nous adressant vos idées de sujets et illustrations sur ddcs-pecad-adl@vienne.gouv.fr

Conception et réalisation : Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) – Département – Comité de rédaction

Pour toutes questions sur le **fil** ou sur les événements présentés, contactez le service Politiques sociales du logement de la DDCS : ddcs-pecad-adl@vienne.gouv.fr